



25

ZAC LES MINIMES COMMUNE DE LA RICHE

PROGRAMME

Aménageur : commune

Mode de réalisation : régie

Superficie : 23 ha

Objet : activités

**Programme des équipements publics
(superstructures)** : aucun

Programme prévisionnel de construction :

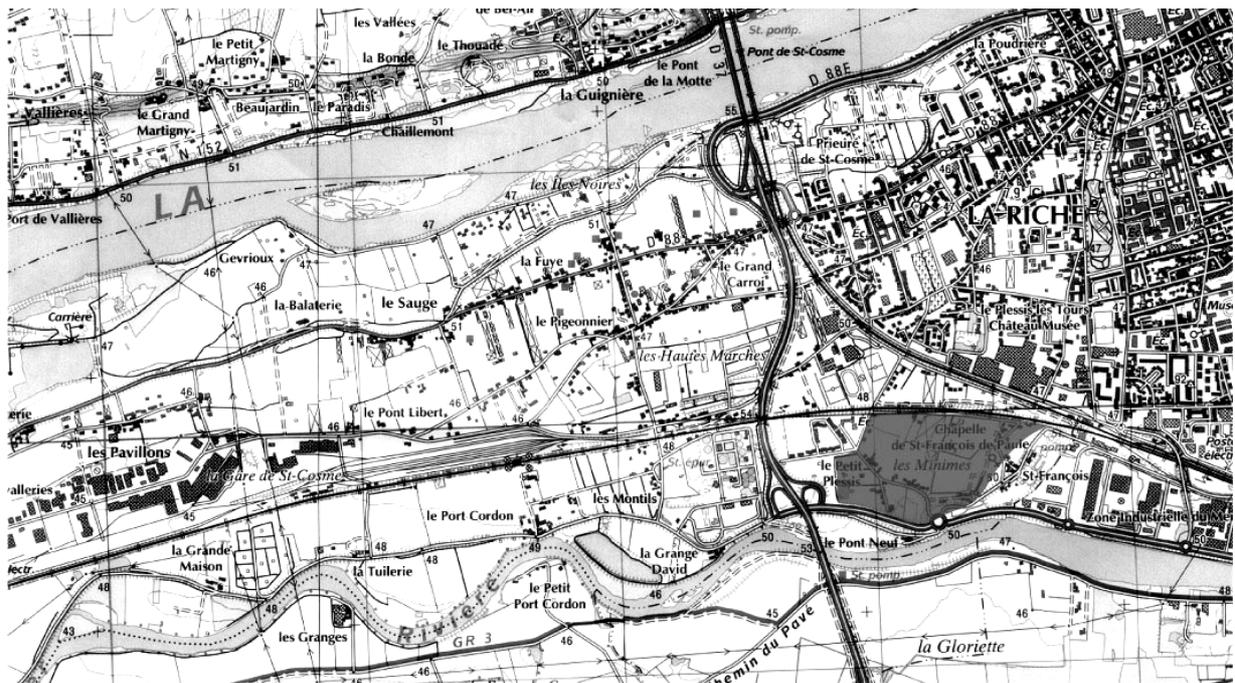
- 65 000 m² de SHON maximale autorisée pour le secteur ZA (équipements commerciaux)
- 10 000 m² de SHON maximale autorisée pour le secteur ZB (constructions anciennes à protéger, équipements complémentaires au centre commercial)
- 10 000 m² de SHON maximale autorisée pour les constructions à usage commercial dans le secteur ZC (opérations à vocation d'habitation et activités commerciales)

Echéancier prévisionnel : 1992-1994

Document d'urbanisme : PAZ

Régime TLE : exonération

PLAN DE LOCALISATION



1/25 000ème

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
Août 2002

REALISATION

	Au 1 ^{er} juin 2005	Au 1 ^{er} juin 2006	Au 1 ^{er} sept 2007
Superficie totale de la ZAC			23 ha
Superficie à acquérir par l'aménageur			23 ha
Superficie acquise	23 ha	23 ha	23 ha
Superficie commercialisable à terme			23 ha
Superficie commercialisée hors emprises publiques	21,5 ha	21,5 ha	21,5 ha
Prix moyen HT du terrain/m²			
<i>logements</i>	/	/	/
<i>activités</i>	/	/	/

Remarque : liquidation de la SEMALP, ancien aménageur de la ZAC, par délibération de son assemblée générale le 28.10.2005.

Activités : implantation du centre commercial La Riche Soleil autour d'un hypermarché Géant Casino (9 800 m²)

Équipements publics réalisés : voie « Avenue du Couvent des Minimes », équipement pluvial, trémie sous voie SNCF

Projets : Rétrocession du domaine public, puis suppression de la ZAC

PROCEDURE

DATES	PROCEDURES/EVENEMENTS	OBSERVATIONS
10.91- 12.91	Concertation avec le public	
14.02.91	DCM décidant la mise à l'EP du PAZ avant la création de la zone	
09.06.92- 10.07.92	EP du PAZ	
17.09.92	DCM créant la ZAC, approuvant le PAZ et le programme de création de la zone	
9.10.92	Traité de concession confiant à la SEMALP la gestion de la ZAC	
14.10.92	DUP	
22.09.97	AP prolongeant les effets de la DUP au 14.10.2002	
16.12.05	Traité de concession arrivant à terme	
22.12.05	DCM approuvant la modification du dossier de création/réalisation de la ZAC	Modification I Objet : la gestion de la ZAC est reprise en régie.